

MAIRIE DE SAINTE-COLOMBE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 2 AVRIL 2019 – 20 h 30

* * * * *

L'an deux mil dix-neuf, le deux avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Colombe, dûment convoqué le vingt-six mars deux mil dix-neuf s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie annexe (Les Bégües), sous la présidence de Monsieur le Maire.

Nombre de membres en exercice : 6 Nombre de présents : 6 Nombre de votants : 6

Etai^{ent} présents : Mesdames Catherine BLANC, Evelyne LEFRERE, Messieurs René ALMERAS, Eric GERNEZ, Jean-Louis REY et Jean-Pierre ROUX.

Monsieur le Maire préside l'assemblée.

L'assemblée à l'unanimité nomme Monsieur Eric GERNEZ secrétaire de séance.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 heures 30, il procède à l'appel nominal des Conseillers et constate que le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

1. APPROBATION PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/12/2018 ET DU 28/01/2019

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité ces deux procès-verbaux.

2. QUESTIONS BUDGETAIRES

Le conseil municipal examine les comptes de gestion 2018, les comptes administratifs 2018 et les projets de budgets 2019.

Concernant les comptes administratifs, les résultats sont les suivants :

BUDGET PRINCIPAL :

2018	Dépenses	Recettes	Soldes	Reports 2017	Résultats 2018
Fonctionnement	60 669.87	65 555.28	4 885.41	70 893.30	
Restes à réaliser annulés par DM N°15bis				• 4 300.00	71 478.71
Investissement	1 874.02	32 438.12	30 564.10	- 17 427.93	13 136.17

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :

2018	Dépenses	Recettes	Soldes	Reports 2017	Résultats 2018
Fonctionnement	27 838.59	31 853.24	4 014.65	221.34	4 235.99
Investissement	10 348.09	18 609.62	8 261.53	4 667.82	12 929.35

Ces résultats sont approuvés à l'unanimité des présents.

Concernant les budgets 2019, ils s'établissent comme suit :

BUDGET PRINCIPAL :

Celui-ci s'équilibre à hauteur de **136 932.71 € en fonctionnement**

et à hauteur de **104 372.17 € en investissement**

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :

Celui-ci s'équilibre à hauteur de **37 095.99 € en fonctionnement**

et à hauteur de **31 548.35 € en investissement**

Concernant ces budgets, les points principaux sont les suivants :

- Maintien des taux d'imposition à savoir :
 - TAXE D'HABITATION..... **5.78 %**
 - TAXE FONCIER BATI..... **9.08 %**
 - TAXE FONCIER NON BATI..... **78.57 %**
- Subvention d'équilibre de 15 000 € au profit du budget annexe de l'eau et assainissement.
- Inscription des crédits nécessaires au financement de la première tranche d'enfouissement des réseaux téléphoniques et électriques au hameau des Bégües pour un montant total de 47 760.00 €. Cette somme est financée par une subvention de la DETR de 12 450.00 € et par un emprunt de 25 000 € et le reste par autofinancement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé les deux budgets.

3. SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUX ORGANISMES ET RENOUVELLEMENT CONTRATS

Le conseil municipal a voté les subventions suivantes :

- Comité départemental de lutte contre le cancer : 100 €
- Association pour la résistance et la déportation : 50 €
- Animation Orpieroise : 70 €
- A.C.C.A. de Sainte-Colombe : 80 €
- Association Sport et Loisirs 100 €

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer pour l'année 2019 ces subventions tout en rappelant qu'elles ne seront versées qu'après fourniture des bilans moraux et financiers de l'année précédente :

Le conseil municipal a également autorisé le Maire au paiement des cotisations et adhésions aux organismes suivants ainsi que le renouvellement de contrats:

- ANEM
- Fondation du Patrimoine
- AMF 05
- Maires Ruraux
- APAJH DES LAVANDES
- IT 05
- PARC DES BARONNIES
- FSL
- C.A.U.E.

Le conseil municipal à l'unanimité vote ces adhésions et autorise Monsieur le Maire à adhérer et cotiser à celles-ci ainsi qu'à signer le renouvellement de contrats en particulier celui avec la société JVS MAIRISTEM pour la signature électronique.

4. SERVICE ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AGEES

Après délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°9 concernant la participation pour l'année 2018 qui s'élève à 1 504.79 €

5. CONSTRUCTION HANGAR M. GILLES CREMILLIEUX

Suite à la demande présentée par Monsieur Gilles Crémillieux, le conseil municipal donne un avis favorable à la construction par ce dernier d'un hangar sur sa propriété. Hangar destiné au stockage de son foin et d'engins agricoles.

6. ENFOUISSEMENT DES LIGNES

Suite à l'inscription des crédits nécessaires au budget, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le SyME05 afin de permettre à cet organisme de lancer les travaux.

7. EXTENSION DU PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHE DU CAPTAGE DE LA SOURCE DE SAINTE-COLOMBE

Suite au nouveau rapport du géologue agréé, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à poursuivre le projet par la signature d'une convention avec IT05 chargé d'élaborer un cahier des charges permettant de choisir un bureau d'étude chargé d'établir le dossier de mise à l'enquête publique.

8. QUESTIONS DIVERSES

- Suite à une intervention de Monsieur Jean-Pierre ROUX, Monsieur le Maire prendra contact avec les services du Département pour signaler des pierres qui soutiennent le RD30 et qui menacent de s'écrouler.
- Monsieur le Maire présente ses premières propositions quant au nom des rues et chemins du village. La décision définitive sera prise ultérieurement après consultations.

La séance est levée à 22 heures 40

AFFICHÉ LE.....

La Secrétaire de séance,
Eric GERNEZ

Le Maire,
René ALMERAS

NB : Le procès-verbal complet de la séance sera après approbation lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal affiché aux lieux habituels.